



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 4'690'000.- TTC pour la rénovation technique et la mise en conformité de la Salle de musique

(du 9 novembre 2011)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Après 57 ans d'utilisation le temps est venu de procéder à des restaurations, adaptations et extensions d'équipements techniques, remises à niveau, améliorations du confort des auditeurs, etc. Cette mise à jour facilitera une utilisation plus diversifiée de notre salle telle que concerts de divertissement, conférences, congrès, colloques, exigences qui correspondent à une demande de plus en plus fréquente. Il va de soi que la sauvegarde de ses qualités acoustiques ainsi que sa destination première restent prioritaires.

Historique

La population de notre ville a toujours manifesté un intérêt et un goût certains pour toutes les formes d'arts. Parmi ceux-ci la musique tient un rang primordial. Beaucoup la pratiquent en amateurs éclairés, formant des ensembles de musique de chambre, jouant dans des orchestres ou des fanfares, chantant dans des chœurs. D'autres se contentent de l'écouter en mélomanes avertis. Pour inciter les grands artistes, solistes, ensembles et orchestres qui parcourent le monde à venir se produire à La Chaux-de-Fonds, un groupe d'intéressés a mis sur pied une société ayant pour but d'organiser dans notre ville des concerts d'abonnement. C'est ainsi que fut créée, en janvier 1893, la Société de Musique qui fera entendre, au cours de ses 118 ans d'existence, les plus grands interprètes et ensembles afin que la musique vive dans notre ville à un haut niveau. Les concerts avaient lieu en deux endroits : Le Temple Indépendant (Farel) pour les orchestres et le Théâtre pour les concerts de musique de chambre et récitals. Il est évident que, malgré leurs qualités respectives, ces deux endroits n'étaient pas des lieux présentant des caractéristiques acoustiques et d'accueil satisfaisantes. Pendant quarante ans, l'on économisa sou par sou dans le but de construire une salle où l'on puisse écouter et faire de la musique. De plus, grâce à la clairvoyance de certains mélomanes avertis et à la générosité de quelques mécènes, celle-ci une fois réalisée fut dotée d'un grand orgue de qualité, indispensable à l'exécution d'oratorios, de certaines œuvres symphoniques et du riche répertoire du roi des instruments. La Salle de musique est un lieu de concerts ouvert à toutes les sociétés qui pratiquent cet art et assurent les perspectives de développement de la culture musicale en notre ville et sa région.

Les qualités esthétiques et surtout acoustiques de la Salle de musique se sont révélées exceptionnelles. Tous les artistes qui s'y sont produits – et ils sont nombreux – sont unanimes à le reconnaître. Les principaux producteurs de disques classiques l'utilisent régulièrement pour leurs enregistrements. Sa réputation dépasse largement nos frontières et La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui encore un centre rayonnant sur une région de plus de cent mille habitants.

Le contexte architectural

L'œuvre conçue en 1951 par les architectes René Chapallaz et Hans Bieri s'inscrit parfaitement dans la liste des réalisations les plus emblématiques

de l'architecture du début des années 1950. La parfaite adéquation entre l'expression, la forme et la fonction procure à cet édifice non seulement une très grande cohérence dans sa composition mais aussi une image sans aucune équivoque sur son rôle et sur son contenu. Les boiseries formant les parois intérieures, les luminaires, le mobilier, heureusement encore présents et intacts, participent grandement à cette cohérence et à cette image.

Tous ces éléments donnent à ce bâtiment une valeur patrimoniale exceptionnelle qu'il y a lieu non seulement de préserver mais aussi de valoriser et de mieux faire connaître et reconnaître dans l'histoire de l'architecture contemporaine de notre pays. Les très grandes qualités acoustiques de cet espace, reconnues bien au-delà de nos frontières, véritable « instrument de musique », unique en son genre, doivent aussi être complétées par ses qualités historiques et architecturales. A l'image du crématoire de la ville, œuvre de Charles L'Eplattenier, qualifié unanimement et universellement de « Gesamtkunstwerk » (œuvre d'art totale), la Salle de musique peut également revendiquer la même appellation dans la mesure où l'ensemble de l'appareil constructif et décoratif se met totalement au service de sa fonction : l'écoute de la musique.

Ce n'est pas un hasard si, en décembre 1953, votre Conseil s'est donné les moyens de réaliser un tel édifice en acceptant le rapport final octroyant les crédits nécessaires à sa construction. Il s'agit au contraire d'une volonté très forte de poursuivre une politique de qualité dans la réalisation de bâtiments publics tels que l'avaient été précédemment le Théâtre, le Crématoire, le Musée des beaux-arts, certains grands collèges, la Grande poste, l'Hôtel communal ainsi que de nombreux autres bâtiments encore identifiables. C'est aussi grâce à l'existence de ces constructions remarquables, réparties dans le tissu urbain, que nous avons obtenu la reconnaissance de notre cité au patrimoine mondial de l'humanité.

La rénovation respectueuse, attentive, consciencieuse et discrète de la Salle de musique correspond non seulement à un impératif d'usage par la modernisation indispensable de ses installations techniques mais aussi à un impératif d'ordre patrimonial pour la conservation d'un édifice public unique, témoin parfait de son époque, et dont l'intérêt ne fera que croître.

Classement du bâtiment

La Salle de musique a été mise sous protection par le Conseil d'État le 22 septembre 2010. Elle figure, avec le Théâtre, comme objet d'intérêt national sur l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale (édition 2009, parue en 2010).

Témoignages

- « Rappel: la plus belle acoustique de Suisse ne se trouve ni à Zurich, ni à Genève. La Salle de musique de La Chaux-de-Fonds est ce volume sobre, au bois presque sévère, où l'espace sonore semble plus transparent qu'ailleurs. L'air y vibre en matière précieuse. »

Le Temps, mardi 12 janvier 2010, Jonas Pulver

- « S'il existe un domaine dont je puisse être juge, c'est la qualité d'une acoustique. Les fibres nerveuses de ma caisse de résonance ne me trompent jamais. Eh bien, la salle de La Chaux-de-Fonds ne faillit aucunement à sa réputation : elle possède une acoustique assurément exceptionnelle ! »

Jean Diwo, « *Moi Milanello, fils de Stradivarius* »

- « Vous avez fait une chose qui me paraît unique pour une ville qui ne possède pas un million d'habitants et qui, pourtant, possède les artistes, possède les organisateurs et qui réussit à construire une salle aussi merveilleuse »

Carl Schuricht, chef d'orchestre, juin 1955, inauguration de la Salle de musique

Enregistrements, quelques noms en vrac

La Salle de musique accueille les plus grandes maisons de disque et des artistes de renommée internationale dont, notamment : EMI, Sony, Naïve, Cascavelle, Decca, Aeon, Claves, Alpha production, Alexandre Tharaud, Eric Le Sage, Pascal Rogé, David Greilsammer, Renaud Capuçon, Frank Braley, Cedric Pescia, Nobuko Imai, Nelson Freire, Trio Wandere, Muray Perahia, etc...

Aspect et but de la rénovation

La Salle de musique doit rester avant tout une Salle de musique, en maintenant une ouverture à toute activité respectant le lieu. Cette option de base, formulée d'emblée par tous dans les discussions et études préliminaires des travaux de rénovation technique, donne le la !

Il s'agit donc de projeter dans l'avenir des actions qui continuent à promouvoir, améliorer et à exploiter les propriétés acoustiques exceptionnelles de la salle, reconnues par tous depuis plus de 50 ans et ainsi renouveler les artistes et les publics qui la font vivre.

Nouvelles dynamiques

La programmation de qualité réalisée par la Société de Musique a été enrichie par les propositions nées de la fusion avec les Heures de Musique. Ce renouvellement est bienvenu et nous espérons qu'il permettra de poursuivre l'accueil d'orchestres, de formations ou de solistes de renommée nationale ou internationale ainsi que des musiciens de la région.

Les projets de collaboration plus étroite entre le Comité de la Société de Musique et la Fondation Arc en Scènes, copropriétaire de la salle avec la Ville, devraient permettre également de coordonner les efforts de promotion et de visibilité de la programmation.

Quelques idées par exemple :

- l'organisation de concerts et manifestations pour les écoles,
- la recherche de partenaires financiers qui pourraient être intéressés à l'organisation de manifestations musicales exceptionnelles et/ou exclusives,
- les contacts avec les villes partenaires de la région, leur proposant des conditions attractives et des échanges pour bénéficier de la qualité de la salle,
- proposer à des artistes qui viennent enregistrer de donner des concerts,
- éditer une plaquette de promotion et la diffuser.

Les idées et les propositions ne manquent pas. Elles devraient permettre de continuer à faire vivre cette salle, en l'inscrivant dans le paysage renouvelé de la musique en Suisse.

Programme et coûts des travaux

Contexte

La Salle de musique porte vaillamment sa cinquantaine sans trop laisser voir les marques dues à son âge, lequel est plus que respectable pour une construction du milieu du siècle dernier. Il faut ici souligner que l'entretien général usuel a toujours été réalisé avec soin et que dans son ensemble l'immeuble est en bon état d'usage.

Pour ce qui est de son irrigation technique, il en est autrement, car il est impossible d'agir ponctuellement.

Les techniques intérieures et invisibles accusent elles nettement leur obsolescence en termes de non-conformité, voire même de mise en danger du personnel ou des utilisateurs. Les normes tant sur le plan de la sécurité que du confort des usagers et employés ont subi une évolution considérable en un demi-siècle.

Chauffage par ventilation et climatisation

Le système en place n'est pas performant sur le plan de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le remplacement de cette machinerie par une installation intégrant la récupération de chaleur de l'air rejeté générera une économie importante et contribuera à une meilleure gestion du climat intérieur.

Un travail d'analyse approfondie de la construction par un groupe de mandataires spécialisés (mandat d'étude conjointement confié en 2009) vient de s'achever. Il débouche sur une estimation des travaux et coûts induits très documentée.

La documentation technique de la réalisation de l'ouvrage est très lacunaire. Le mandat d'analyse a permis de procéder à des sondages "d'investigation invasive" (démontages soigneux) de différentes parties de l'aménagement intérieur. Ceci afin de constater et comprendre les procédés constructifs d'origine et ainsi de découvrir de nouveaux cheminements possibles pour les réseaux techniques. Toujours dans la préoccupation de conserver à la Salle de musique sa cohérence acoustique exceptionnelle de renommée internationale.

Il apparaît que les assemblages de boiseries intérieures de la salle, par exemple, relèvent des procédés de lutherie (placages, assemblages, collage à chaud, etc.). Comme il est délicat et risqué d'intervenir sur le corps d'un instrument à corde, par analogie, il est vivement recommandé de ne pas s'investir dans le démontage, même partiel des boiseries de la Salle de musique.

Ce constat mène à une attitude globale et sans variante d'aborder l'œuvre de rénovation respectueuse de l'ouvrage : les réseaux rénovés doivent s'inscrire dans des cheminements nouveaux et ce sans prendre le moindre risque d'attenter aux qualités acoustiques fondamentales de notre salle.

L'estimation des coûts des travaux retenus est répartie en trois chapitres principaux:

- Techniques du bâtiment;
- Techniques du spectacle;
- Structure et enveloppe de l'immeuble.

Les techniques du bâtiment sont le chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE). Les matériaux et le matériel (machines) qu'offre actuellement le marché ont, par rapport à ce qui existait il y a plus de 50 ans, des performances incomparables en matière de sécurité et consommation d'énergie notamment.

Les techniques du spectacle ont fortement évolué depuis la construction de la Salle de musique. En 1955, personne n'imaginait nécessaire d'ajouter des éléments visuels (lumières ou images) ou des éléments amplifiés (commentaires, narrateur, musique enregistrée, instruments électriques) lors d'un concert classique. Il est maintenant courant que des éléments de ces domaines interviennent même dans des œuvres dites « classiques ».

De plus, les utilisations de la Salle de musique pour des spectacles de variété, d'humour ou de musique actuelles, ainsi que pour des conférences ou des réunions, sont de plus en plus nombreuses et exigent des installations techniques variées (qui sont actuellement réalisées au coup par coup de façon provisoire et souvent peu esthétiques, avec de longs temps de montage). L'installation d'équipements de base en terme de câblages (électrique, vidéo, son et informatique), d'éclairage de scène, de diffusion sonore, de points d'accrochages (pour des projecteurs, des haut-parleurs ou des décors), de gaines techniques, etc., est devenue

incontournable pour faire face à la diversification des demandes des utilisateurs de la salle.

Les 1'200 fauteuils et strapontins sont pour la plupart fortement dégradés. Cette situation inconfortable concerne encore davantage les meilleures places, puisque les plus sollicitées. Par bonheur, le fabricant original est toujours en activité et propose une rénovation intégrale du mobilier existant. Cette intervention garantit donc le respect de la forme et par là de ne modifier en rien l'impact acoustique de ces meubles. La variante du remplacement des sièges par du matériel neuf n'a pas été retenue, car l'état général des structures ne justifie pas leurs remplacement à un coût plus élevé.

Présence d'amiante dans le bâtiment

Une auscultation de la Salle de Musique a été commandée dans le cadre des études préliminaires. Le rapport de notre mandataire HSE (Bienne) fait état d'une situation très satisfaisante. Les traces d'amiante ont été trouvées dans des matières et endroits assez faciles à éliminer. Les coûts liés aux interventions de désamiantage sont intégrés au devis présenté dans ce rapport.

Description des travaux

Les travaux décrits de façon détaillée dans le document de OCMF management SA daté du 31 décembre 2010 peuvent être ainsi synthétisés par chapitre (montants: honoraires et TVA de 8% inclus). Pour plus de détail vous trouverez en annexe le tableau détaillé des coûts.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif	
Techniques CVSE	Fourniture et pose des réseaux électriques (courant fort et faible) + ventilation chauffage	CHF	1'340'000.-
	Intégration des réseaux dans la salle (aménagement intérieur)	CHF	1'020'000.-
Techniques du spectacle	Éclairages, commandes, scène, levage, orgue	CHF	1'095'000.-
	Intégration comprise dans CVSE		
	Rénovation des 1'200 sièges	CHF	625'000.-
Structure + enveloppe	Ravalement, portes extérieures, fenêtres, peinture	CHF	550'000.-
Général	Frais et taxes	CHF	60'000.-
Total :		CHF	4'690'000.-

L'intégration des techniques du bâtiment et des techniques du spectacle sont confondues dans les nouveaux parcours. Ces interventions doivent être liées par souci d'économie. Par exemple les interventions au plafond de la salle, nécessitent la pose d'un échafaudage complet dont le coût est proche de CHF 100'000.-.

Le matériel de ventilation nécessaire ne peut prendre place dans l'espace actuel en toiture, notamment le dispositif de récupération d'énergie (échangeur de chaleur) qui n'existe pas aujourd'hui. Il est nécessaire de disposer cette installation à l'extérieur sur le toit, côté théâtre. Cette solution reste plus économique, plus sûre en terme acoustique que la variante intérieure; elle nécessitera par contre une attention particulière en terme d'esthétique et d'intégration dans la mesure où il s'agit d'un "rajout" particulièrement visible depuis la tour "Espacité" située juste en face et qui accueille un nombre important de visiteurs découvrant la ville en situation "aérienne" la plupart du temps avec étonnement et admiration.

En conclusion, ce rapport prouve la pertinence du mandat d'analyse confié à des mandataires externes, mettant à jour la complexité de l'entreprise. A l'issue de ce chantier, la ville retrouvera cet instrument exceptionnel dont elle est fière à juste titre, en état neuf et d'aspect inchangé car seul l'invisible aura rajeuni de 50 ans.

Subventions

- Certains travaux liés à l'enveloppe intérieure comme extérieure feront l'objet d'un calcul de subvention par l'Office de la protection des monuments et sites.
- Les interventions dues à l'amélioration de la sécurité des personnes seront subventionnées par l'ECAP.
- La Confédération par le "Programme bâtiment" sera sollicitée pour subventionner le remplacement de portes et fenêtres.

Au vu de la période envisagée pour l'activation de ce chantier (2014-15) Il est hasardeux d'établir un calcul sur des bases actuelles certainement appelées à des modifications. Une estimation prudente effectuée à ce jour nous permettent néanmoins d'envisager un soutien de l'ordre de CHF 400'000.-.

Programme et durée des travaux

Le calendrier doit tenir compte de sévères contraintes. En particulier les périodes d'exploitation de la Salle de musique, qu'il s'agisse de la saison proposée par la Société de Musique qui doit préparer son programme deux ans à l'avance, ou qu'il s'agisse des locations gérées par Arc en Scènes (en particulier les enregistrements). Ces impératifs temporels nous contraignent à prévoir un calendrier qui laisse suffisamment de marge entre la décision du Conseil général et le début des travaux. Après étude de quatre programmes de travaux en une ou deux étapes, le calendrier retenu en concertation avec Arc en Scènes et la Société de Musique est le suivant :

1. Étape 1: du 03 mars au 31 octobre 2014
2. Étape 2: du 23 février au 21 juin 2015
3. Durée du chantier: 12 mois (8+4)
4. Remise en exploitation de la salle: juillet 2015

L'étalement des phases d'intervention sur trois ans a été envisagé mais non retenu. Cette stratégie péjorerait tant la conduite des travaux que la disponibilité de la Salle de musique dont la majorité des locations d'enregistrement sont pluriannuelles. Une intervention unique sur douze mois consécutifs aurait généré une perte d'exploitation plus importante pour Arc en Scènes.

Respect des lignes prioritaires fixées dans le programme de législation

Les travaux prévus dans le cadre de la présente demande de crédit s'inscrivent dans le volet trois du Plan de Législation 2008-2012: "Valorisation des fonctions, des prestations et des espaces urbains". Plus précisément décrits dans les paragraphes b "Entretien des infrastructures et équipements", ainsi que c "utilisation rationnelle de l'énergie". Le projet "Rénovation de la Salle de musique" y est mentionné en page 26.

Conséquences sur les finances

Les conséquences sur les finances de la Ville et de la Fondation Arc en Scènes se présentent comme suit.

Investissement total :	CHF	4'690'000.-
Subvention (Confédération et Canton) :	CHF	400'000.-
Solde net :	CHF	4'290'000.-

Part de la Ville (50%) :	CHF	2'145'000.-
Prélèvement réserve pour la création ou l'amélioration de locaux (solde au 31.10.2011 CHF 1'882'300.-) :	CHF	-950'000.-
Solde net à charge de la Ville :	CHF	1'195'000.-

La situation financière de la Fondation Arc en Scènes ne lui permet pas d'assumer directement les frais d'investissements relatifs à ce projet. Sans un soutien de la Ville cette dépense représenterait pour la Fondation une augmentation de ses charges annuelles de l'ordre de CHF 200'000.- (intérêt à 3% et amortissement).

Dès lors la seule solution passe par un prêt sans intérêt consenti par la Ville, remboursable sur 50 ans maximum. Par ailleurs la Fondation Arc en Scènes devra également assumer la perte d'exploitation induite par l'indisponibilité de la salle durant une période totale de 12 mois. Cette perte de recettes représente un montant estimé, sur la base des locations encaissées ces dernières années, de CHF 240'000.-. Ce montant doit être ajouté au prêt consenti à la Fondation. Cette manière de pratiquer limite au maximum l'impact financier pour la Ville tout en garantissant que la réalisation de ces indispensables travaux permet à la Fondation d'assumer sa part en poursuivant sereinement ses activités.

La Fondation Arc en Scènes, appuyée par la Société de Musique, se lancera dans une recherche de fonds privés. Cette recherche de fonds devrait permettre de réunir un montant minimal de l'ordre de CHF 500'000.- (soit environ 20% du montant total à charge d'Arc en Scènes). Pour mémoire, lors de la restauration du Théâtre, la recherche de fonds privés avait permis à la Fondation de couvrir le 50% du montant à sa charge.

Ainsi l'impact financier pour la Fondation représentera un montant maximal de CHF 40'000.- qu'elle sera en mesure d'assumer.

Part de la Fondation Arc en Scènes (50%) :	CHF	2'145'000.-
Perte d'exploitation :	CHF	240'000.-
Prêt maximal de la Ville sans intérêt (50 ans) :	CHF	2'385'000.-
A déduire les fonds privés :	CHF	500'000.-
Solde net à charge de la Fondation Arc en Scènes :	CHF	1'885'000.-
Annuité (remboursement à la Ville)	CHF	37'700.-

En application des directives établies par le Service des communes en matière d'amortissements, la charge financière annuelle moyenne de l'investissement peut être estimée comme suit :

La charge annuelle pour la Ville sera de:

- Amortissement : CHF 1'195'000.- x 6% (Taux moyen)

	CHF 71'700.-
--	--------------

- Intérêts à 3% (taux moyen des emprunts de la ville) sur CHF 1'195'000.- (part nette de la ville) + CHF 1'885'000.- (prêt net sans intérêt à Arc en Scènes) = CHF 3'080'000.- sur la moitié de l'investissement soit CHF 1'540'000.-

	CHF 46'200.-
--	--------------

Soit une charge annuelle moyenne de : **CHF 117'900.-**

Les travaux susmentionnés figureront aux budgets 2014 et 2015 pour un montant de CHF 4'690'000.-. La charge d'intérêts relative à ce montant sera budgétée pour les exercices concernés.

Conséquences sur les ressources humaines

La modernisation de l'équipement facilitera le travail du personnel en diminuant les temps d'installation. Parallèlement, la plus grande attractivité de la salle et ses possibilités améliorées en augmenteront probablement le nombre de jours d'occupation. Cette utilisation plus fréquente du lieu compensera certainement les gains en temps de montage.

Collaboration intercommunale

La nature des travaux présentés ci-dessus n'entraîne aucune possibilité de collaboration intercommunale. Le présent rapport sera communiqué pour information, comme cela est systématiquement le cas, au groupe de travail "RUN – 3 villes culture".

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Les interventions précitées dans les "techniques du bâtiment" vont toutes dans le sens d'une meilleure gestion de la consommation énergétique du bâtiment (récupération de chaleur, abaissement des

consommations électriques, augmentation des synergies techniques avec le théâtre).

Il n'est pas prévu l'implantation de panneaux solaires au vu des faibles besoins en eau chaude sanitaire.

b) Aspect social

L'élargissement de la palette des prestations, comme développé au chapitre "nouvelles dynamiques" aura un impact social certain sur les différents publics ciblés.

c) Aspect économique

L'ouverture d'un chantier de rénovation important profite à l'économie locale en sollicitant les PME du bâtiment et autres mandataires. Les procédures d'attribution de marché seront de type "sur invitation" pour la grande majorité d'entre elles.

Les travaux liés à la préservation de la substance historique du bâtiment permettent le maintien et la transmission de savoirs faire dans les métiers du bâtiment.

Garantir la pérennité d'une salle aussi prestigieuse contribue également à préserver les retombées positives en terme de notoriété et d'image de notre Ville.

Préavis des Commissions

Ce rapport a été soumis à la Commission consultative de la culture lors de sa séance du 27 octobre 2011 et cette dernière vous recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter cette demande de crédit.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter les arrêtés suivants.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Pierre-André Monnard

Thibault Castioni

Annexes:

Plan et coupe de la salle

Récapitulatif et estimation des coûts

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission culturelle
arrête :

Article premier.- un crédit global de CHF 4'690'000.- TTC est accordé pour la part des travaux de rénovation technique et de mise en conformité de la Salle de musique imputable à la Ville de La Chaux-de-Fonds en tant que copropriétaire pour moitié de ladite salle, ainsi que pour prêter à la Fondation Arc en Scènes les liquidités destinées à financer l'autre part des travaux précités.

Le Conseil communal constitue avec le crédit de l'alinéa précédent un prêt sans intérêt en faveur la Fondation Arc en Scènes d'un montant maximum de CHF 2'385'000.-, remboursable sur une durée maximale de 50 ans, pour financer la part des travaux qui lui est imputable en tant que copropriétaire pour l'autre moitié de la Salle de musique. L'accord du Conseil d'Etat est réservé.

Article 2.- Un montant de CHF de 950'000.- est prélevé à la réserve pour la création ou l'amélioration de locaux pour financer le présent crédit.

Article 3.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 4.- L'investissement sera amorti au taux de 6,0 %.

Article 5.- Les subventions et contributions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Les fonds obtenus par la Fondation Arc en Scènes pour financer sa part des travaux viennent diminuer le montant du prêt initial de l'article premier alinéa second ci-dessus.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président La secrétaire
Pierre-Alain Borel Maria Belo